

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 124

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel sur le taux d'entraînement de nos forces armées.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'un des objectifs affichés de cette Loi de Programmation Militaire est de "maintenir la supériorité opérationnelle de nos armées." Or, selon un récent rapport parlementaire, le déficit d'entraînement de nos armées est préoccupant, en particulier en ce qui concerne les pilotes de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Ce déficit d'entraînement peut s'avérer particulièrement préjudiciable, alors que le contexte stratégique actuel nécessite plutôt un durcissement de la préparation opérationnelle. C'est pourquoi cet amendement propose d'établir un état des lieux du taux d'entraînement de nos forces et d'évaluer les actions à mettre en oeuvre afin de répondre aux déficits qui pourront être constatés.